

Domaine de la Sablière

Livret d'Accueil



Nous espérons que votre séjour à la Sablière sera le plus agréable possible. Toute l'équipe se tient à votre disposition pour apporter son concours à la réussite de vos vacances naturistes.

Tél : 04-66-24-51-16
Fax : 04-66-24-58-69
www.villagesabliere.com
contact@villagesabliere.com

Bienvenue au Village de La Sablière

Les Services

L'Accueil

juillet-août : 8h - 20h
hors saison : 9h - 18h

Le Bar "Eden Roc" (piscines)

juillet-août : 10h30 - 23h
hors saison : 14h30 - 19h30

Le Restaurant "Les 3 Arches"

service tous les jours
juillet-août : 12h - 14h et 19h - 22h15
hors saison : 12h - 14h et 19h - 21h

Le Bar "Les 3 Arches"

juillet-août : 8h - 23h30
hors saison : 8h45 - 14h et 18h30 - 22h

Le Snack "Fauvette"

juillet-août : 11h - 22h
hors saison : fermé

La Pizzeria

juillet-août : tous les jours
hors saison : les week-ends

Le Point Info / Bibliothèque

juillet-août, lundi au samedi : 9h - 12h
juillet-août, dimanche : 10h - 12h
hors saison : fermé

La Supérette

juillet-août : 8h - 13h et 16h - 20h
hors saison : 8h - 12h et 17h - 19h

Vivre nu, vivre en naturiste

Etre naturiste c'est vivre la nature

Imaginez une promenade au son des chants des oiseaux et des cigales quand le soleil réchauffe votre corps ou préférer une sieste sous les ombrages et les senteurs de thym, sarriette et lavande.

Etre naturiste c'est vivre son corps

Vivre en plein air et se couler dans l'eau vive de la Cèze ou méditer au bord de la rivière à l'écoute de son moi intérieur.

Etre naturiste c'est vivre en famille

La nudité pour les enfants est un état naturel. Retrouver ensemble les vraies valeurs familiales, en toute simplicité, sans fard, sans aucune gêne, crée des liens, des racines très fortes que les années ne pourront effacer.

Etre naturiste c'est faire l'expérience de sa propre liberté

Etre bien avec soi, c'est déjà être mieux avec les autres. Personne ne juge et d'ailleurs personne ne vous regarde. Cette liberté ne s'imagine pas, elle se vit. La joie d'être nu, de se sentir libre de toute gêne, percevoir sur sa peau le souffle léger de l'air, du soleil dans l'atmosphère de simplicité et de sincérité qui en résulte, apprécier le calme, la beauté et cultiver la joie de vivre, ainsi que l'amitié. La nudité pratiquée en groupe impose le respect mutuel et engendre un climat favorable à la compréhension et la tolérance.

Le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par une pratique de la nudité en commun, qui a pour but de favoriser le respect de soi, le respect d'autrui et celui de l'environnement.

Règlement intérieur

1. Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner au Domaine de la Sablière, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du Domaine de la Sablière ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping de la Sablière implique des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

La licence naturiste FFN/INF de l'année en cours est recommandée à la réception pour tout adulte demandant l'accès au Domaine de la Sablière.

La licence F.F.N. peut être achetée sur place (une licence par personne à partir de 16 ans) ou auprès de la Fédération Française de Naturisme. En absence de licence FFN, une cotisation pour la FFN de 0.10 cents d'€ par jour et par personne est perçue et reversée à cette Fédération.

Il appartient aux campeurs/locataires de posséder une assurance en cours de validité pour toutes les personnes séjournant sur son emplacement couvrant ainsi leur responsabilité civile (compagnie d'assurance civile, FFCC, ANWB, ADAC, ...). Une copie de cette assurance sera présentée à l'accueil.

2. Formalités de police (Fiche de Police - Etrangers)

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

3 Installation

La tente, le camping-car ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

4. Bureau d'accueil

En juillet et août, le bureau d'accueil est ouvert de 8 heures à 20 heures. En avant et arrière saison, l'accueil est ouvert de 9 heures à 18 heures.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. En juillet-août vous trouverez également tous ces renseignements au Point Information près des piscines (ouvert tous les matins).

Un cahier de suggestions est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en compte que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

En Juillet-Août, un cahier est également à votre disposition au Point Information tous les matins.

Le livret d'accueil est remis à chaque famille à son arrivée, il comprend les consignes de sécurité et d'évacuation dans leur langue (français, anglais, allemand, néerlandais).

5. Redevances

Pour les emplacements de camping, la nuitée est comptabilisée de 10h le jour J à 10h le jour J+1. En ce qui concerne les locations, les arrivées se font à partir de 16h le jour J et le départ à 10h le jour J+1. Les redevances sont à payer au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci.

Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances. Pour les réservations, un acompte est demandé au moment de la réservation.

Le solde de la réservation des locations est dû un mois avant l'arrivée des usagers. Le solde de la réservation des emplacements camping est payable à l'arrivée des usagers.

6. Bruit et silence

Les usagers du Domaine de la Sablière sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 22 heures et 7 heures.

7. Animaux

Le carnet de vaccination de l'animal en cours de validité doit être présenté à l'arrivée. Les chiens et autres animaux sont admis à condition de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres usagers du terrain de camping. Ils ne doivent jamais être laissés en liberté mais doivent être tenus en laisse et n'ont pas accès aux plages ou aux piscines. Ils ne doivent pas errer au Domaine de la Sablière, ils ne doivent pas restés enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les propriétaires doivent veiller à ramasser les excréments de leur animal. De sachets sont à leur disposition à l'accueil. Une redevance est demandée par animal (voir sur le tarif en cours).

8. Nudité

Lorsque le temps le permet, la nudité est obligatoire sur tout le Domaine de la Sablière.

9. Photos

Sur tout le domaine, les photos de personnes étrangères à la famille doivent être soumises à une autorisation des personnes photographiées.

10. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les campeurs journaliers peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des personnes en visite à l'accueil. Si ces personnes sont admises à pénétrer au Domaine de la Sablière, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance. Cette redevance donne aux personnes le droit d'accès aux prestations et/ou installations du Domaine. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du camping et au bureau d'accueil.

11. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10 km/heure. La circulation dans les zones de campement est interdite entre 23 heures et 8 heures.

- **Espace Mésange** : les voitures doivent stationner sur les parkings et ne sont autorisées à circuler que le jour d'arrivée et de départ. Le parking en face de l'épicerie et du restaurant est réservé aux clients de ces établissements et ne doit pas être utilisé à d'autres fins. Les personnes handicapés peuvent obtenir l'autorisation d'y stationner après avoir fait une demande auprès du bureau d'accueil.
- **Espace Fauvette** : les voitures sont autorisées à stationner à côté des installations. Les barrières sur les 2 routes d'accès sont fermées de 22 heures à 7 heures, des parkings sont prévus si vous arrivez dans ce créneau horaire.
- **Espace Pinson** : les voitures sont autorisées à stationner à côté des installations.

12. Tenue et aspect des installations

Les équipements installés par le campeur doivent être démontables à tout moment et ne doivent pas occuper plus d'1/3 de l'emplacement. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les "caravaniers" doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, le papier, les déchets de toute nature doivent être déposés dans les poubelles. Pour le verre, il y a des containers spéciaux à la disposition des usagers du terrain répartis dans le Domaine. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs ou machines à laver prévus à cet effet. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son arrivée dans les lieux.

13. Sécurité

Le cahier de prescription de sécurité inondation et incendie est consultable à l'accueil.

a. Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Seuls les barbecues à gaz ou électriques sont tolérés. Les réchauds doivent être maintenus en bon état et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

Il est interdit de fumer dans les parkings, dans les bois ainsi que dans les locaux collectifs du Domaine de la Sablière.

Il est vivement recommandé de ne pas remplir totalement vos réservoirs d'essence, les parkings étant en pente douce et en plein soleil. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction et vous conformer aux consignes de sécurité incendie remises à l'accueil lors de votre arrivée. Ces consignes sont affichées dans tous les bâtiments sanitaires et commerciaux du domaine. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil (toute la saison), aux piscines et au Point Information (ouvert tous les matins en juillet/août).

Conseils préventifs :

- Prévoir un récipient d'eau à proximité de votre installation (seau de 10 litres rempli).
- L'usage de l'alcool à brûler ou du pétrole est interdit.
- Vérifier régulièrement l'installation de vos réchauds ainsi que celle de votre éclairage.
- Apprenez à vous servir des moyens de secours et à repérer leur emplacement.
- Ne pas laisser de bombe aérosol en plein soleil.

b. Inondation

Il est strictement interdit de camper dans le lit de la rivière sauf sur les emplacements prévus à cet effet. En cas de crue de la rivière, évacuez au plus vite et conformez-vous aux consignes de sécurité que l'on vous remet à l'accueil lors de votre arrivée. Ces consignes sont affichées dans tous les bâtiments sanitaires et

commerciaux du domaine.

c. Vol

La direction du Domaine de la Sablière est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. Des coffres sont à votre disposition à l'accueil (voir sur tarif général).

14. Assurance camping

Le client devra contracter toutes assurances pour garantir les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile et recours des tiers. Il serait préférable de prendre une assurance en France et non dans le pays d'origine des personnes. Le client s'engage à justifier de la souscription de ces assurances au propriétaire- exploitant. Ce dernier ne pourra en aucun cas être rendu responsable pour les dommages pouvant survenir au matériel entreposé ou utilisé dans son établissement Il est obligatoire de fournir une attestation d'assurance.

15. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

16. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué par celle-ci.

17. Pêche

Les gens désirant pêcher dans la rivière la Cèze doivent posséder obligatoirement un permis touristique de pêche, ce dernier peut être acheté dans le magasin "articles de pêche" à Barjac.

18. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est également remis à chaque famille à son arrivée.

19. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où le résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce résidant de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétées au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire ou son représentant de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Le non-respect du règlement intérieur entraîne immédiatement l'expulsion de ses auteurs, et ce sans dédommagement.

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

(Fait en 2 exemplaires dont un remis au campeur responsable de l'emplacement)

Règlement des piscines

L'espace Piscines (comme toutes les autres animations) est exclusivement réservé aux naturistes de la Sablière. La nudité est obligatoire pour entrer sur les solariums et jusqu'à la sortie.

Avant de pénétrer dans les bassins, les baigneurs doivent passer sous les douches et par les pédiluves.

Il est interdit de :

- Pénétrer chaussé sur les solariums.
- Fumer ou de mâcher du chewing-gum sur les solariums.
- Cracher.
- Manger sur les solariums.
- Courir sur les plages et de plonger en dehors des zones réservées à cet effet
- Pénétrer aux piscines avec des objets en verre.
- Boire des boissons sucrées.

Les baigneurs ne doivent pas utiliser les pédiluves à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus.

Il ne doit pas être introduit d'animaux aux piscines.

L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes.

Consignes " feu de forêt "

Si vous êtes le témoin d'un début d'incendie, **GARDEZ VOTRE CALME.**

FAITES PREVENIR IMMEDIATEMENT LA DIRECTION du camping qui alertera les sapeurs-pompiers.

Combattez l'incendie avec un extincteur ou un tuyau raccordé à un poste d'eau.

ATTAQUEZ LES FLAMMES PAR LE BAS.

Si la maîtrise de l'incendie vous échappe ou sur ordre de la direction ou d'une autorité :

- N'emportez que vos papiers d'identité, vos devises et vos objets les plus précieux
- Laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping
- Dirigez-vous vers une zone de rassemblement en suivant le fléchage de mise en sécurité par le pictogramme ci-dessous.

Conseils préventifs

- Evitez de fumer dans les endroits particulièrement vulnérables.
- Ne jetez pas vos mégots au sol.
- Apprenez à vous servir des moyens de secours en lisant le mode d'emploi.
- Ne faites pas de feu ouvert dans l'enceinte du camp ni à l'extérieur
- L'utilisation d'alcool à brûler ou d'essence est interdite.

Consignes de Sécurité " Inondation "

Le terrain de camping sur lequel vous vous trouvez est situé en bordure du cours d'eau "la Cèze" soumis au risque d'inondation.

En cas de conditions météorologiques défavorables et notamment d'un événement pluviométrique rare, ce cours d'eau risque de voir son niveau monter rapidement, déborder de son lit, envahir les plages puis les emplacements de camping d'abord et de caravanage ensuite. Vous en serez avisés en temps utile par la direction.

Consultez dès maintenant le plan de mise en sécurité du terrain sur les blocs sanitaires, à l'accueil, aux réceptions, au restaurant, aux piscines.

Il ne concerne que les personnes.

Repérez à l'avance votre itinéraire de repli jusqu'à la zone de regroupement.

En pareille circonstance, gardez votre calme, suivez scrupuleusement les consignes ci-dessous

- N'emportez que vos papiers d'identité, vos devises et vos objets les plus précieux,
- Respectez l'ordre d'évacuation qui prévoit d'abord la mise en sécurité des personnes installées le plus près du cours d'eau.
- Si la montée des eaux est extrêmement brutale, si l'évacuation se déroule dans les conditions météorologiques défavorables (pluies violentes, absence de visibilité), si les sols détrempés empêchant les véhicules de se mouvoir normalement : Laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping.
- Partez à pied vers les parties hautes du terrain en suivant le fléchage d'évacuation matérialisé par le pictogramme ci-dessous :

La zone la plus rapidement submergée est matérialisée par des panneaux fluorescents et des rubans de signalisation rouge.

Dans cette zone, il est strictement interdit d'installer des véhicules, caravanes ou toiles de tentes.

Numéros de téléphone utiles

- Urgences (à partir d'un portable) : 112
- Urgences (à partir d'un poste fixe) : 15
- Sapeurs Pompiers : 18 ou 04.66.60.27.27
- Police Secours : 17 ou 04.66.24.50.27

- Réception Domaine de la Sablière : 04.66.24.51.16
- Restaurant les 3 Arches : 04.66.24.57.00
- Supérette : 04.66.24.57.02

Hôpitaux

- Centre hospitalier (Alès) : 04.66.78.33.33
- Clinique Bonnefon (Alès) : 04.66.56.34.00
- Centre Hospitalier (Bagnols sur Cèze) : 04.66.79.10.11 ou 04.66.79.10.12

Pharmacies

- (Barjac) : 04.66.24.50.71
- (St Jean de Maruéjols) : 04.66.24.42.21

Médecins

Médecine générale

- Dr Gallot (St Jean de Maruéjols) : 04.66.60.25.98 ou 06.16.34.29.51
Consultations : lundi 8h30-11h30, mardi 15h-18h30, mercredi 8h30-12h (sur rendez-vous), jeudi 15h-18h30, vendredi 8h30-11h30
- Dr Rey (Barjac) : 04.66.60.25.57 ou 06.09.32.24.24
Consultations : du lundi au vendredi (15h-19h)
- Dr David (Barjac) : 04.66.24.50.54 ou 06.18.01.71.77

Pédiatre

- (Alès) : 04.66.78.87.76

Infirmière

- (Barjac) : 04.66.24.51.77

Dentistes

- Pelatant (Barjac) : 04.66.24.51.71
- Frances (St Ambroix) : 04.66.24.01.67

Kinésithérapeutes

- Maretto (Barjac) : 04.66.24.50.69
- Fiole (Barjac) : 04.66.24.98.68

Ostéopathes

- Christine Farret (Barjac) : 04.66.24.86.40

Vétérinaire

- (Barjac) : 04.66.24.57.43

Garages

Raidon (Renault) - St Jean de Maruéjols : 04.66.24.46.09
Raoux (Peugeot) - St Jean de Maruéjols : 04.66.24.47.81
Ischter (Renault) - Barjac : 04.66.24.51.72

Distributeurs automatiques de billets

Crédit Agricole (Barjac)
Caisse d'Epargne (Barjac)

Station Service

Shopi (ouvert 24/24h paiement carte bancaire)

L'Accueil

Notre équipe vous accueille tous les jours de :

- 9h à 18h hors saison
- 8h à 20h en Juillet Août

Paiement par chèque, chèques vacances, carte de crédit (Visa ou Mastercard), en camping chèques, en devises ou numéraire, travellers en Euros. Vente de cartes téléphoniques, jetons machine à laver et jetons sèche linge.

Photocopies et fax.

Informations Pratiques

Courrier et message téléphonique

Votre courriers ou vos messages téléphoniques sont disponibles à partir de 14h à côté de l'épicerie à Mésange.

En cas d'urgence, nous portons les messages téléphoniques sur votre emplacement.

Cabines téléphoniques

Des cabines téléphoniques à cartes se trouvent à proximité du restaurant Mésange, proche du snack à Fauvette, face au sanitaire à Pinson, à côté de la barrière à l'accueil

Des cartes téléphoniques (50 ou 120 unités) sont en vente à l'accueil ou à l'épicerie.

Lave-linge/Sèche-linge

Les machines se trouvent à la buanderie à côté du sanitaire Mésange, aux sanitaires de Pinson et de Fauvette.

Vous pouvez acheter des jetons à l'accueil ou à la supérette.

Navette

En juillet août une navette est mise à votre disposition tous les jours (sauf le samedi) de 9h à 12h et de 15h à 19h. Elle dessert l'accueil, les piscines, le restaurant et la supérette ainsi que la réception Fauvette.

Espace Bien-Etre

Abadiana, Soins ayurvediques corps-visage - Epilations Sauna chromothérapeutique et Hammam

Isabelle vous propose au "village Sablière", l'Esthétique et le Bien-Etre, des moments de détente et de relaxation. L'espace Bien -Être est à côté de l'épicerie à Mésange.

A votre disposition le lundi, mercredi, vendredi et les week end fériés. (Pâques...)

Pour les prises de rendez-vous : 06 15 43 90 07 afin d'organiser les plannings sur place.

Soins et Tarifs disponibles à l'espace bien être et à l'accueil.

Les Activités permanentes gratuites

POUR LE PRET DE MATERIEL HORS SAISON
S'ADRESSER AU BAR EDEN ROC (ENTRE LES 2 PISCINES)

De mi-juin à fin août, Jean-Michel et son équipe
sont là pour vos animations choisies.

Ping-pong

Des tables de Ping-pong sont disponibles dans chaque espace du domaine.

Pour emprunter des raquettes de Ping-pong*, veuillez vous adresser au Restaurant et au bar Eden Roc

Pétanque

Les terrains de pétanque sont disponibles dans chaque espace du domaine

Tennis

Pour jouer, veuillez réserver un horaire sur la fiche d'inscription à l'accueil. Vous pouvez emprunter des raquettes* (disponibles également à l'accueil) En Juillet Août, réservation au Point Info. Le jeudi est réservé aux tournois.

Mini Golf

Pour jouer au Mini Golf (au dessus des piscines), vous pouvez emprunter le matériel nécessaire*.

Saunas

Un sauna est à votre disposition au dessus du solarium de la piscine couverte de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Une serviette est obligatoire. La capacité maximale du sauna est de 4 personnes.

Un deuxième sauna (entre les 2 piscines) est ouvert du 15 juin au 31 août de 14h à 18h.

Entrée interdite aux mineurs non accompagnés.

Les piscines et la pataugeoire

La piscine couverte et chauffée est en service dès l'ouverture du domaine de 10h à 20h. L'accès aux piscines est interdit en cas d'orage. Le passage par le pédiluve et la douche est obligatoire pour accéder aux piscines. En saison, de 9h à 10h, la piscine du haut est exclusivement réservée à la natation. HORS SAISON, LA PISCINE N'EST PAS SURVEILLÉE. LA NUDITE EST IMPERATIVE POUR ENTRER SUR LES SOLARIUMS.

Jeux de société

Vous avez la possibilité de jouer aux jeux de société dans l'enceinte du bar "Eden Roc". Vous pouvez aussi les emprunter*.

Bibliothèque

Hors saison, veuillez vous adresser au bar "Eden Roc" (aux piscines) ou à l'accueil, pour accéder à la Bibliothèque (Point Info).

En Juillet Août, veuillez vous adresser au point Info. Il est ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et le dimanche de 10h à 12h.

* Une caution de 20 € est nécessaire pour emprunter du matériel.

En juillet-août, nous vous proposons un programme d'animation complet et gratuit : poterie, tir à l'arc, aquagym, reliure, peinture sur soie, soins corporels, remise en forme, rencontres sportives, mini-club (à partir de 4 ans), junior club,...

Programme et horaires disponibles à l'accueil et au point information.

La Supérette

Heures d'ouverture

hors saison : de 8h à 12h et de 17h à 19h

juillet-août : de 8h à 13h et de 16h à 20h

Nadège et son équipe vous accueillent tous les jours
à la supérette où vous trouverez :

Point chaud

Large choix de pains : pains aux noix, aux olives, aux céréales, pain au levain...

Viennoiserie

Croissants, pains au chocolat, beignets...

Fruit et Légumes

Produits essentiellement de production locale

Boucherie Charcuterie

Vente libre service.

Crèmerie

Vente en libre service ; lait frais, pélardons...

Produits régionaux

Miel, confiture, herbes de Provence...

Souvenirs

Cartes postales, vêtements, souvenirs de La Sablière - t-shirts, lavande...

Articles de plage

Chaussures, bateaux gonflables, jouets, produits solaires...

Services

Timbres-poste, pains de glace, gaz (camping-gaz), développement photos avec borne numérique à utiliser sur place, jetons lave-linge et sèche-linge.

Presse

Presse quotidienne française et étrangère (en saison), revues hebdomadaires et mensuelles

Toute l'équipe de la supérette vous souhaite de bonnes vacances
et un agréable séjour au Domaine de la Sablière

Bar - Restaurant

Tél. : 04.66.24.57.00

Franck et son équipe du BAR-RESTAURANT-GLACIER vous souhaitent un agréable séjour au Domaine de la Sablière et seront heureux de vous accueillir dans leurs différents sites.

Bar "Les 3 Arches"

Horaires d'ouverture :

- 8h45-14h00 et 18h30-22h00 hors saison
- 8h00-23h30 en Juillet Août

Différents cocktails sont servis le soir, large choix de glaces...

Ambiance musicale

Formule petit déjeuner de 8h à 11h.

Restaurant "Les 3 Arches"

Horaires d'ouverture :

- 12h00-14h00 et 19h00-21h00 hors saison
- 12h00-14h00 et 19h00-22h15 en Juillet Août

Plusieurs formules sont proposées : menus, choix de salades, plats à la carte, cartes des desserts, menu enfants, pizza, frites, plat du jour, viandes rôties à emporter.

Pizzeria

Ouverte les week-ends hors saison et tous les jours du 1er Juillet au 31 Août.

Mêmes horaires que le restaurant

Carte des pizzas (évolutive selon la période), à consommer sur place ou à emporter.

Eden Roc

Horaires d'ouverture :

- 14h30-19h30 hors saison
- 10h30-23h00 en Juillet-Août

Au bord des piscines, sur la terrasse panoramique, vous pourrez vous désaltérer, déguster une glace, savourer nos tapas ou salades composées.

Plusieurs soirs par semaine, des soirées dansantes ou à thèmes sont proposées de 22h à 1h (juillet - août)

Petit déjeuner en pleine saison.

Snack "Fauvette"

Ouvert en Juillet-Août. Service de 11h00 à 21h00.

Vous pourrez manger des entrecôtes, saucisses, merguez, salades, poulets rôtis, tartes et quiches maison, pizzas et plats à emporter, que vous pourrez déguster en terrasse.

Nous vous signalons la possibilité d'ouvrir un compte client qui vous donnera le droit de consommer sur nos différents points de vente : Eden Roc, Bar "Les 3 Arches", Restaurant "Les 3 Arches", Snack "Fauvette".

Se renseigner au Bar "Les 3 Arches", demander Franck.

Nous sommes à votre disposition pour toutes suggestions et nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Tourisme et Point Info

Horaires d'ouverture du Point Info (Juillet-Août) :

- 9h00-12h00 du lundi au samedi
- 10h00-12h00 le dimanche

Le Point Info peut vous renseigner sur les différents circuits touristiques de notre région.
Vous trouverez également de nombreux dépliants à la réception.

Les marchés

Toute l'année, le matin

- Lundi : Alès.
- Mardi : Saint-Ambroix, Saint Jean du Gard.
- Mercredi : Bagnols-sur-Cèze, Goudargues et la Grand Combe.
- Jeudi : Vallon Pont d'Arc, Bessèges et Vézénobres.
- Vendredi : Barjac, Molières sur Cèze, Remoulins et Saint-Quentin la Poterie
- Samedi : Uzès, Pont Saint Esprit, la Grand Combe, Aubenas et les Vans.

De Juin à Septembre

- Lundi : Méjannes le Clap.
- Dimanche : Saint Jean de Maruéjols et St Martin d'Ardèche.

Le Domaine de la Sablière est situé au milieu des Gorges de la Cèze, entre Cévennes et Méditerranée, dans un paysage du fond des âges.
Dans un rayon de 100 Km l'éventail des sites est exceptionnel, vous pourrez découvrir :

Les villages pittoresques

- Barjac (à 8 km) 2 foires à la brocante de Pâques et du 15 août.
- Orgnac (à 10 km) : Aven et musée de la préhistoire.
- Vallon Pont d'arc (à 20 km) : Pont d'Arc, Gorges de l'Ardèche.
- Goudargues (à 20 km) : véritable petite Venise Gardoise.
- La Roque sur Cèze (à 25 km) : pont Charles Martel, cascades du Sautadet.
- Saint-Ambroix (à 25 km) : légende du « Volo Biou ».
- Lussan (à 30 km) : terre de garrigue avec ses remparts et ses deux châteaux.
- Rousson (à 30km) : Préhistorama.
- Les Fumades (à 25 km) : thermes et casino.
- Les Vans (à 30 km) : petit village médiéval ardéchois. Alès (à 35 km) : ses musées et sa mine témoin, ville cévenole. Uzès (à 40 km) : 1er duché de France, haras nationaux. Orange (à 40km) : cité romaine.
- Anduze (à 60 km) : aux portes des Cévennes, avec ses poteries.
- Saint-Jean du Gard (à 60 km) : village cévenol, musées et aquarium Atlantide Parc
- Nîmes (à 70km) : ville romaine, arènes et maison carrée.
- Avignon (à 70km) : cité des papes et festival.
- Sommières (à 80km) : pont romain.

Les sites

- Le Pont du Gard, aqueduc romain qui enjambe le Gardon.
- Les Concluses de Lussan.
- Le bois de Paiolive.
- La corniche des Cévennes et son parc national.
- La Bambouseraie de Prafrance.
- La Camargue et son Parc Régional.

Les musées

- Musée de la Mine témoin à Alès.
- Musée de la Musique à Anduze.
- Musée d'art sacré à Pont St-Esprit.
- Musée du Désert (haut lieu du protestantisme) à Mialet
- Musée du bonbon à Uzès
- etc.

Fêtes et festivals

Fêtes et animations

- Corso de Bessèges, légende du Volo Biou à Saint-Ambroix, les foires aux vins, aux chevaux, fêtes votives, courses de taureaux, abrivados, etc.

Festivals

- Théâtre en Avignon, Chorégies d'Orange, Jazz à Nîmes, festival "Chanson de parole" à Barjac, festival de la chanson à Sauve, de la musique à Uzès, etc.

Artisanat

- Poteries d'Anduze et de Saint Quentin.
- Vannerie de Vallabrègues.
- Elevage du ver à soie au château de la Bastide de Virac
- Soieries de Saint Hippolyte du Fort.

Activités sportives

- Golf : Salavas, Bagnols sur Cèze, Uzès
- Cheval : Barjac
- Parachutisme : Pujaut ;
- Large possibilité de faire du canoë/kayak, de l'escalade, de la spéléologie, du canyoning, etc.

Offices religieux

Culte protestant

le dimanche à 11h à St Jean de Maruéjols

Messes (horaires d'été)

Samedi

- St Privat de Champclos : le 1er et 5^{ème} samedi du mois à 18h
- Cavène : le 3ème samedi à 18h (hameau de St Privat de Champclos)
- La Bastide de Virac : le 4ème samedi du mois à 18h
- Vagnas : tous les 2emes samedis à 18h

Dimanche

- Orgnac : 19h15
- St Jean de Maruéjols : 9h15
- Barjac : 10h30
- Vagnas : 11h le 1er dimanche du mois
- Brujas : 11h le 2ème dimanche du mois
- Bessas : 11h le 4ème dimanche du mois

Semaine

- Barjac : lundi, mardi, mercredi, vendredi à 18h
- St Jean de Maruéjols : jeudi à 17h30

Pour mieux répondre à votre attente...

N° de client : _____ Emplacement : _____

Camping : Espace Pinson Espace Fauvette Espace Mésange

Location : Chalet Lavande Mobilhome Acacia Tente Kiwi
 Chalet Garrigue Mobilhome Arbousier Tente Bengali
 Chalet Marina Mobilhome Amandier/Olivier
 Chalet Mas Mobilhome Châtaignier
 Mobilhome Romarin

Venez-vous à la Sablière pour la première fois ? oui non

Pensez-vous revenir ? oui non peut-être

Etes-vous naturiste depuis plus de 5 ans ? oui non

Services		Note / 10	Observations
ACCUEIL	Amabilité		
	Temps d'attente		
	Réservation		
CAMPING	Propreté		
	Qualité d'emplacement		
	Ambiance		
LOCATION	Propreté		
	Qualité		
	Equipement		
PISCINES	Propreté		
ANIMATION	Ateliers		
	Amabilité		
	Rapport qualité/prix		
RESTAURANT	Pizzas		
	Eden Roc		
	Buvette Fauvette		
	Service		
	Choix		
	Rapport qualité/prix		
SUPERETTE	Choix		
	Amabilité		
	Rapport qualité/prix		
SECURITE	Amabilité		
	Qualité du service		
SERV. TECHNIQUE	Amabilité		
	Qualité du service		

Gaby et son équipe vous souhaitent

Domaine de la **SABLIÈRE**



de bonnes vacances !